



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le  
ID : 084-218400554-20220929-DEL432022-DE



## Séance du 29 septembre 2022

*L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Annie GAT, Jean-Marie POUWELS, Marie VITALI, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Patrice RUBEAUX

Pouvoirs :

Patrick POUDEVIGNE à Dominique ANCEY

Valérie RUBEAUX à Lydie AMEVET

Yves CAIRON à Gilbert CHAZAL

Daniel LECUYER à Pascale VERHNES

Absente excusée : Natacha BENALI

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 14

POUVOIR : 4

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

### DEL 43-2022 : FINANCES : TARIF LOCATION SONO

Il est proposé de proposer aux utilisateurs des salles communales la location d'une sono au tarif de 50€ par location.

Tarif de 150 euros comme caution.

Le Conseil municipal, oui le Maire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la location d'une sono aux utilisateurs des salles communales au tarif de 50 euros par location avec une caution de 150 euros.

|         |          |              |
|---------|----------|--------------|
| Pour 18 | Contre / | Abstention / |
|---------|----------|--------------|

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication*  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. *Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

DEL 2022-15